Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 26 Novembre 1890 No. 7.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man. Canada.

REPRODUCTIONS.

JEUNE FILLE ET JEUNE FLEUR

Il descend ce cercueil ; et les roses sans taches
Qu'un père y déposa, tribut de sa douleur,
Terre, tu les portas , et maintenant tu caches
Jeune fille et jeune fleur.

Ah ! ne les rend jamais à ce monde profane,
A ce monde de deuil, d'angoisse et de malheur ;
Le vent brise et flétrit, le soleil brûle et fane
Jeune fille et jeune fleur.

Tu dors pauvre Élisa, si légère d'années !
Tu ne crains plus du jour le poids et la chaleur ;
Elles ont achevé leurr fraîches matinées,
Jeune fille et jeune fleur.

Mais ton père, Élisa, sur ta cendre s'incline,
Aux rides de son front a monté la pâleur,
Et, vieux chêne, le temps fauche sa racine,
Jeune fille et jeune fleur.

CHATEAUBRIAND.

LA DERNIÈRE CLASSE

RÉCIT D'UN PETIT ALSACIEN

Ce matin-là j'étais très en retard pour aller en classe, et j'avais grand'peur d'être grondé, d'autant que M. Hamel nous avait dit qu'il nous interrogerait sur les participes, et je n'en savais pas le premier mot. Un moment l'idée me vint de manquer la classe et de prendre ma course à travers champs.

Le temps était si chaud, si clair.

On entendait les merles siffler à la lisière du bois, et dans le pré Rippert, derrière la scierie, les Prussiens qui faisaient l'exercice. Tout cela me tentait bien plus que la règle des participes, mais j'eus la force de résister, et je cours bien vite vers l'école.

En passant devant la mairie, je vis qu'il y avait du monde arrêté près du petit grillage aux affiches. Depuis deux ans, c'est de là que nous sont venues toutes les mauvaises nouvelles, les batailles perdues, les réquisitions, les ordres de la commandature ; et je passai sans m'arrêter :

" Qu'est-ce qu'il y a encore ? "

Alors, comme je traversais la place en courant, le forgeron Watcher, qui était là avec son apprenti en train de lire l'affiche, me cria :

—" Ne te dépêche pas tant ! petit, tu y arriveras toujours assez tôt à ton école ! "

Je crus qu'il se moquait de moi, et j'entrai tout essoufflé dans la petite cour de M. Hamel.

D'ordinaire, au commencement de la classe, il se faisait un grand tapage qu'on entendait jusque dans la rue, les pupitres ouverts, fermés, les leçons qu'on répétait très haut tous ensemble en se bouchant les oreilles pour mieux apprendre, et la grosse règle du maître qui tapait sur les tables :

" Un peu de silence ! "

Je comptais sur tout ce train pour gagner mon banc sans être vu ; mais justement ce jour-là tout était tranquille, comme un matin de dimanche. Par la fenêtre ouverte, je voyais mes camarades déjà rangés à leurs places, et M. Hamel, qui passait et repassait avec la terrible règle en fer sous le bras. Il fallut ouvrir la porte et entrer au milieu de ce grand calme. Vous pensez, si j'étais rouge et si j'avais peur !

Eh bien, non. M. Hamel me regarda sans colère et me dit très doucement :

" Va vite à ta place, mon petit Frantz ; nous allions commencer sans toi."

J'enjambai le banc et je m'assis tout de suite à mon pupitre. Alors seulement, un peu remis de ma frayeur, je remarquai que notre maître avait sa belle redingote verte, son jabot plissé fin et la calotte de soie brodée qu'il ne mettait que les jours d'inspection ou de distribution de prix. Du reste, toute la classe avait quelque chose d'extraordinaire et de solennel. Mais ce qui me surprit le plus, ce fut de voir au fond de la salle, sur les bancs qui restaient vides d'habitude, des gens du village assis et silencieux comme nous, le vieux Hauser avec son tricorne, l'ancien maire, l'ancien facteur, et puis d'autres personnes encore. Tout ce monde paraissait triste ; et Hauser avait apporté un vieil abécédaire mangé aux bords qu'il tenait grand ouvert sur ses genoux, avec ses grosses lunettes posées en travers les pages.

Pendant que je m'étonnais de tout cela, M. Hamel était dans sa chaire, et de la même voix douce et grave dont il m'avait reçu, il nous dit :

" Mes enfants, c'est la dernière fois que je vous fais la classe. L'ordre est venu de Berlin de ne plus enseigner que l'allemand dans les écoles de l'Alsace et de la Lorraine... Le nouveau maître arrive demain Aujourd'hui c'est votre dernière leçon de français. Je vous prie d'être bien attentifs."

Ce quelques paroles me bouleversèrent. Ah ! les misérables, voilà ce qu'ils avaient affiché à la mairie.

Ma dernière leçon de français...

Et moi qui savais à peine écrire ! Je n'apprendrais donc jamais ! Il faudrait donc en rester là !... Comme je m'en voulais maintenant du temps perdu, des classes manquées à courir les nids ou à faire des glissades sur la Saar ! Mes livres que tout à l'heure encore je trouvais si ennuyeux, si lourds à porter, ma grammaire, mon histoire sainte me semblaient à présent de vieux amis qui me feraient beaucoup de peine à quitter. C'est comme M. Hamel. L'idée qu'il allait partir, que je ne le verrais plus me faisait oublier les punitions, les coups de règles.

Pauvre homme !

C'est en l'honneur de cette dernière classe qu'il avait mis ses beaux habits du dimanche, et maintenant je comprenais pourquoi ces vieux du village étaient venus s'asseoir au bout de la salle. Cela semblait dire qu'ils regrettaient de ne pas être venus plus souvent, à cette école. C'était aussi comme une façon de remercier notre maître de ses quarante ans de bons services, et de rendre leurs devoirs à la patrie qui s'en allait...

J'étais là de mes réflexions, quand j'entendis appeler mon nom. C'était mon tour de réciter. Que n'aurais-je pas donné pour pouvoir dire tout au long cette fameuse règle des participes, bien haut, bien clair, sans une faute ; mais je m'embrouillai aux premiers mots, et je restai debout à me balancer dans mon banc, le cœur gros, sans oser lever la tête. J'entendis M. Hamel qui me parlait :

" Je ne te gronderai pas, mon petit Frantz, tu dois être assez puni... voilà ce que c'est. Tous les jours on se dit : Bah ! j'ai bien le temps. J'apprendrai demain. Et puis tu vois ce qui arrive... Ah ! ça été le grand malheur de notre Alsace de toujours remettre son instruction à demain. Maintenant ces gens-là sont en droit de nous dire : Comment, vous prétendiez être Français, et vous savez ni parler ni écrire votre langue !... Dans tout ça, mon pauvre Frantz, ce n'est pas encore toi le plus coupable. Nous avons tous notre bonne part de reproches à nous faire.

" Vos parents n'ont pas assez tenu à vous voir instruits. Ils aimaient mieux vous envoyer travailler à la terre ou aux filatures pour avoir quelques sous de plus. Moi-même n'ai-je rien à me reprocher ? Et quand je voulais aller pêcher des truites, est-ce que je me gênais pour vous donner congé ?..."

Alors d'une chose à l'autre, M. Hamel se mit à nous parler de la langue française, disant que c'était la langue du monde, la plus claire, la plus solide : qu'il fallait la garder entre nous et ne jamais l'oublier, parce que, quand un peuple tombe esclave, tant qu'il tient sa langue, c'est comme s'il tenait la clef de sa prison (1). Puis il prit une grammaire et nous lut notre leçon. J'étais étonné de voir comme je comprenais. Tout ce qu'il me disait me semblait facile, facile. Je crois aussi que je n'avais jamais si bien écouté, et que lui non plus n'avait jamais mis autant de patience à ses explications. On aurait dit qu'avant de s'en aller le pauvre homme voulait nous donner tout son savoir, nous le faire entrer dans la tête d'un seul coup.

La leçon finie, on passa à l'écriture Pour ce jour-là, M. Hamel nous avait préparé des exemples tout neufs, sur lesquels était écrit en belle ronde : *France, Alsace, France, Alsace.* Cela faisait comme des petits drapeaux qui flottaient tout autour de la classe pendus à la tringle de nos pupitres. Il fallait voir comme chacun s'appliquait, et quel silence ! On n'entendait rien rien que le grincement des plumes sur le papier. Un moment, des hannetons entrèrent : mais personne n'y fit attention, pas même les

(1) " S'il sient sa langue,—il tient la clé qui de ses chaines le délivre."

tout petits qui s'appliquaient à tracer leurs *bâtons*, avec un cœur, une conscience, comme si cela encore était du français... Sur la toiture de l'école, des pigeons roucoulaient tout bas, et je me disais en les écoutant :

" Est-ce qu'on ne va pas les obliger à chanter en allemand, eux aussi ? "

De temps en temps, quand je levais les yeux de dessus ma page, je voyais M. Hamel immobile dans sa chaire et fixant les objets autour de lui, comme s'il avait voulu emporter dans son regard toute sa petite maison d'école... Pensez ! depuis quarante ans, il était là à la même place, avec sa cour en face de lui et sa classe toute pareille. Seulement les bancs, les pupitres s'était polis, frottés par l'usage ; les noyers de la cour avaient grandi, et le houblon qu'il avait planté lui-même enguirlendait maintenant les fenêtres jusqu'au toit. Quel crève-cœur ça devait être pour ce pauvre homme de quitter toutes ces choses, et d'entendre sa sœur qui allait, venait, dans la chambre audessus, en train de fermer leurs malles ! car ils devaient partir le lendemain, s'en aller du pays pour toujours.

Tout de même il eut le courage de nous faire la classe jusqu'au bout. Après l'écriture, nous eûmes la leçon d'histoire ; ensuite les petits chantèrent tous ensemble le *ba be bi bo bu*. Là-bas au fond de la salle, le vieux Hauser avait ses lunettes, et, tenant son abécédaire à deux mains, il épelait les lettres avec eux. On voyait qu'il s'appliquait lui aussi ; sa voix tremblait d'émotion et c'était si drôle de l'entendre, que nous avions tous envie de rire et de pleurer. Ah ! je m'en souviendrai de cette dernière classe...

Tout à coup l'horloge de l'église sonna midi, puis l'Angelus. Au même moment, les trompettes des Prussiens qui revenaient de l'exercise éclatèrent sous nos fenêtres... M. Hamel se leva, tout pâle, dans sa chaire. Jamais il ne m'avait paru si grand.

" Mes amis, dit-il, mes amis, je... je... ! "

Mais quelque chose l'étouffait. Il ne pouvait pas achever sa phrase.

Alors il se tourna vers le tableau, prit un morceau de craie, et en appuyant de toutes ses forces, il écrivit aussi gros qu'il put :

" VIVE LA FRANCE ! "

Puis il resta là, la tête appuyée au mur, et, sans parler, avec sa main il nous faisait signe :

" C'est fini... allez-vous-en."

ALPHONSE DAUDET.

Le Manitoba.

Mercredi, 26 Novembre 1890.

LA QUESTION DES ECOLES

Le juge Killam a rendu jugement lundi dans la fameuse cause des écoles qui a été plaidée devant lui il y a quelques jours. La décision ne nous a pas été favorable, mais enfin, nous n'avons aujourd'hui que la première opinion judiciaire sur la constitutionalité de la législation scolaire de la dernière session. Cette constitutionalité est reconnue par le fait que le juge siègeant dit valide le règlement passé par le conseil de Winnipeg conformément à l'acte des écoles publiques pour la perception des taxes.

Pour en venir à cette conclusion, l'hon. juge fit une longue revue de toute la situation, s'arrêtant même à examiner quelle était la loi dans les différentes provinces avant la confédération. Il montre que les clauses se rapportant à l'éducation dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, n'affectent que le Haut et le Bas Canada, et ne touchent en rien la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. A l'appui de cette prétention il cite le cas des écoles du Nouveau-Brunswick sur lequel le plus haut tribunal, le conseil privé, décida en faveur du gouvernement de cette dernière province. Il examina ensuite la loi en force dans le Haut et le Bas-Canada au temps de la confédération, et conclut qu'il y avait dans ces provinces des droits statutaires distincts, y compris le droit d'être exempt de taxes pour le soutien des écoles publiques.

Il parla ensuite de la position à Manitoba avant son entrée dans la confédération. S'appuyant sur les affidavits en cette cause, il dit qu'il n'y avait pas alors ici d'écoles soutenues par l'état, mais que toutes étaient supportées volontairement et sous la direction des différentes églises. Il fit un examen minutieux du texte de l'Acte de Manitoba afin de connaître quels droits et privilèges les catholiques avaient et qui leur sont continués. L'avocat de M. Barrett prétendait : 1o—Qu'ils avaient le droit d'avoir leurs écoles à eux ; 2o—qu'ils avaient le droit d'être exempts de compétition de la part de l'état ; 3o—qu'ils avaient le droit d'appliquer tous les argents qu'ils désiraient dépenser pour les écoles de leur propre dénomination. Son honneur abonde plus ou moins dans ce sens, mais dit que l'intention du législateur n'était pas de faire entrer dans l'acte des droits et privilèges aussi incertains Les droits et privilèges, d'après lui que le législateur avait en vue à la passation de l'acte était la garantie aux catholiques de n'être point forcés de fréquenter des écoles que n'approuvent pas leurs consciences. Il pense que cette liberté leur est encore continuée, mais qu'aucun autre droit et privilège dont ils réclament la possession, ne sont comportés par le statut. Mgr Taché, dans son affidavit, dit que le système scolaire actuel, dans l'opinion des catholiques, n'est en réalité que protestant. Son honneur pense que l'affidavit du Rév. Dr Bryce corrobore de fait ce que Sa Grandeur dit à ce sujet. Son honneur, cependant, pense qu'il n'est pas obligé de s'en rapporter à ces affidavits, mais que judiciairement parlant il peut mentionner ce qu'il croit être le véritable état de la cause. D'après sa propre expérience et ce qu'il en sait, il conclut que les écoles actuelles ne sont pas des écoles dénommationnelles, mais gratuites, des écoles publiques et non de sectes, et il n'y a pas de raison pour empêcher la législature de forcer tout le monde à les supporter.

Il est entendu que la cause devra aller jusqu'au plus haut tribunal c'est-à-dire jusque devant le conseil privé en Angleterre. Il n'y a donc que le premier pas de fait. L'appel au jugement du juge Killam sera entendu devant trois juges à Winnipeg, dans environ trois semaines. Attendons avec patience le jugement des cours supérieures. La constitution nous garantit si clairement les droits et privilèges qu'on nous dispute qu'il nous parait impossible qu'on puisse parvenir à nous les enlever.

39me ANNIVERSAIRE

L'anniversaire du sacre de Monseigneur Taché, notre vénérable Archevêque, nous ramène chaque année un jour qui nous est cher à tous, et que nous ne pouvons laisser passer inaperçu. A l'éminent prélat, au bien-aimé premier pasteur, nous allons chaque fois donner l'assurance de nos plus vifs sentiments de respect, d'amour et de reconnaissance. Plus particulièrement encore, cependant, ce jour éveille les plus doux souvenirs dans nos maisons d'éducation, et cette fois, comme par le passé, nos élèves n'ont point manqué de venir tous ensemble offrir un tribut d'hommages à celui qui a tant fait pour eux.

Samedi, tous les enfants du Pensionnat et de l'Académie Provencher, et dimanche les orphelines, formant entre les trois etablissements au-delà de 300 enfants, se sont rendus auprès de Sa Grandeur. Lundi, dans la matinée, les élèves des Frères Maristes de Winnipeg, et dans l'après midi les élèves des RR. SS. de Jesus-Marie, les deux groupes comptant aussi au-delà de 300 enfants, traversèrent le pont de Saint-Boniface pour venir saluer l'ami de leur jeune âge.

La chose était arrangée à l'avance, mais c'est une singulière coïncidence de voir qu'à peine le juge Killam avait-il rendu un jugement adverse à nos écoles, les enfants de Winnipeg prenaient leurs rangs et défilaient à travers les rues de leur ville et de la nôtre pour venir offrir leurs hommages à leur premier pasteur et lui demander de leur continuer cette éducation qu'ils sont si heureux de recevoir et que des lois injustes et oppressives voudraient leur ravir.

A ce concert des voix enfantines des écoles primaires vinrent se joindre les accents émus et empressés des élèves du Collège de Saint-Boniface.

Monseigneur accueillit toutes ses protestations de l'enfance et de la jeunesse studieuse, félicita les élèves des avantages si nombreux qui leur sont offerts, et remercia avec émotion les instituteurs et les institutrices qui l'aident d'une manière si efficace et si dévouée à s'acquitter de son devoir de pasteur envers les agneaux de son troupeau.

Le séance de lundi au Collège qui avait été préparée par les élèves, sous la direction du Rév. Père Lecompte, S. J., à l'occasion du joyeux anniversaire, a eu un plein succès.

Monseigneur qui est indisposé depuis quelques jours et qui se préparait à assister à la messe solennelle qui a eu lieu hier à la cathédrale, a dû se priver du plaisir d'y assister. En le regrettant beaucoup, tout le monde a compris qu'il fallait mieux se priver que d'imposer à notre Archevêque des fatigues évitables.

Le Lis Sanglant, drame en quatre actes et en vers par le Rév. Père Tricard, S.J., a été très bien rendu par nos jeunes amis, bien que l'interprétation en fût difficile. La partie musicale de la soirée a été aussi fort goûtée. En un mot, ils ont nos meilleures félicitations, tout comme celles de notre population en général, toujours si heureuse d'aller applaudir à leurs succès.

La messe solennelle annoncée avait lieu hier à la cathédrale. La circonstance avait réuni, outre les prêtres de Saint-Boniface et de Winnipeg, un bon nombre des membres du clergé de la campagne, et une foule nombreuse se rendait à la cathédrale.

La grand'messe était célébrée par le Rév. Père Allard, O.M.I , V.G., M. N. Pelletier, curé de Saint-Joseph, étant diacre et M. l'abbé Rocan, de l'archevêché, sous-diacre. Monseigneur assistait paré au trône, le Rév. Père Camper faisant les fonctions de prêtre assistant, tandis que le révérend doyen, M. le curé Ritchot, et le Rév. Père Filiatrault S.J., étaient diacres d'honneur.

Le sermon fut donné par M. l'abbé Cherrier, curé de l'Immaculée Conception, de Winnipeg, arrivé tout dernièrement de Rome L'éloquent prédicateur sut trouver dans ses souvenirs de voyage et les enseignements de l'histoire des paroles fort appropriées à la circonstance et qui furent goûtées par un auditoire aussi attentif que dévoué.

Vû l'indisposition de Sa Grandeur, en dehors du concours à l'église, les fidèles se sont privés de la consolation de faire visite en grand nombre à l'archevêché, mais tous ont prié le ciel de leur conserver encore longtemps celui qui les guide si sagement depuis tant d'années.

LES FINANCES FEDERALES

Nous voyons par un tableau officiel du gouvernement d'Ottawa que pendant le mois d'octobre le revenu a été de $3 532,328.15 et la dépense de $2,308,540.28.

Voici quelle a été la recette pour les quatre premiers mois de l'exercice courant, c'est à-dire du 1er juillet au 1er novembre :

Douane	$ 8,895,569
Accises	2,081,756
Postes	715,000
Travaux Publics	1,393 790
Divers	274,707
Total	$13,361,022
Dépenses	8,280,637
Surplus	$ 5,080,385

Comparé à celui de la période correspondante de l'an passé ce tableau accuse une diminution de $141,102 dans le revenu, mais cette diminution de revenu est plus que compensée par une réduction de $514,286 dans la dépense.

Voici quelle était notre situation financière au 31 octobre dernier :

Passif total	$285,855,971.35
Actif	51,200,769.28
Dette nette	$233,855,202.07
Dette nette le 30 septembre	234,689,326.49
Réduction en un mois	$ 834,124.42

La dette nette à la clôture de l'exercice financier de 1889-90 (30 juin) était de $238,048,638 13 ; la réduction en a donc été pendant les quatre premiers mois de l'exercice courant, de $4,193 435.06.

La dépense au compte du capital a été pour le mois d'octobre, de $437 268 70 ; pour les quatre premiers mois de l'exercice couraut elle a été comme suit :

Travaux publics y compris les chemins de fer	$1,100,662.66
Terres fédérales	24,825.42
Subventions aux chemins de fer	373,317.49
Total	$1,498,805.57

Ces chiffres sont des plus réjouissants, puisqu'ils indiquent une situation des plus prospères à Ottawa

Nouvelles Politiques

Les brefs pour l'élection fédérale de Napierreville, Qué., ont été emanés. L'appel nominal aura lieu le 2 décembre et la votation une semaine plus tard.

Le Dr Cholette, conservateur, a battu le Dr Lalonde par 1 de majorité dans l'élection qui s'est faite samedi dans le comté de Vaudreuil pour la chambre d'assemblée.

Le grand agitateur irlandais, Parnell, sort terriblement écloppé d'une cause en divorce instituée par le capitaine O'Shea à son épouse.

La preuve a établi que Parnell entretenait des relations criminelles avec la femme de son ami et le divorce a été prononcé.

Les révélations faites au cours de ce procès pourraient bien tuer politiquement Parnell, qui humilié par les dernières révélations faites devant les tribunaux, songerait à abandonner la politique et à remettre en d'autres mains le commandement du parti irlandais.

Les dépêches d'hier disent même que le parti ministériel, pour profiter de la chute de Parnell, songerait à dissoudre le parlement sous peu et en appeler au peuple.

UNE QUESTION PERSONNELLE

La correspondance signée " Un contribuable " que nous avons publiée la semaine dernière, quoique, à notre sens, d'un ton bien modéré, a soulevé l'ire de certaines gens qui ont profité de l'occasion pour essayer de renouveler contre M. LaRivière les vieilles accusations d'autrefois. Ces gens qui, lors de l'élection de Provencher, n'ont pas eu honte de se faire les colporteurs d'une feuille dégoûtante, veulent recommencer aujourd'hui dans les colonnes du *Free Press*. Nous n'avons qu'un mot à leur dire : M. LaRivière sera prêt à les rencontrer en face à la première assemblée publique qui se tiendra à Saint-Boniface. Bien que toute cette affaire du temps passé ait été règlée, il y a deux ans, par le vote populaire, encore une fois, si l'on veut recommencer la guerre déloyale, M. LaRivière est prêt.

L'OUVROIR DE SAINT-BONIFACE

Il nous a été donné dimanche de visiter l'exposition d'ornements sacerdotaux, de linges d'autel, etc., confectionnés durant l'année par les dames si zélées de l' " Ouvroir de Saint-Boniface." C'était un beau coup d'œil que celui de cette exposition de chasubles, d'étoles, de voiles pour tabernacles, de nappes d'autels, etc., dans le parloir du Pensionnat.

Cette belle œuvre fondée il n'y a que trois ans, croyons-nous, produit déjà des résultats magnifiques. L'on pourra mieux juger en parcourant la liste des objets confectionnés durant l'année.

1 ornement violet, 1 ornement rouge, 1 ornement blanc, 1 ornement vert, 1 ornement noir, 1 chape noire, 1 chape blanche, 1 étole drap d'or, 3 voiles huméraux, 1 voile de tabernacle violet, 1 voile de tabernacle vert, 3 voiles de tabernacle blancs, 3 voiles de tabernacle rouges, 3 voiles de tabernacle satin rouge, 5 couvertures de pupitres pour missel, 1 bourse drap d'or, 2 bourses, 1 bourse blanche, 1 étole noire, 3 étoles velours noir, 2 étoles blanches, 1 étole rouge, 1 étole noire, 4 rubans d'amicts (verts), 2 rubans d'amicts (rouges), 6 voiles de ciboire, 14 sacs pour les saintes huiles, 11 porte-Dieu, 12 petites étoles reversibles, 1 couverture d'autel, 1 drap mortuaire, 11 cingulons, 18 amicts, 42 purificatoires, 30 lavabos, 2 conserves, 4 boites à hosties, 12 corporaux pour saluts, 3 nœuds de clefs, 2 aubes, bas en dentelle, 7 surplis, 3 surplis, petits, 3 nappes d'autel, 2 aubes, 4 barrettes, 2 soutanes, 1 nappe de communion, 6 signets, fleurs.

Voici quels sont les dons qui ont été faits par les Dames de l'Ouvroir : 2 statues de cire, representant Saint-Joseph et la Sainte Vierge, pour orner la crèche de l'Enfant-Jésus à la cathédrale ; une garniture d'autel en tulle brochée d'or, à la Maison Vicariale des RR. SS. de la Charité. En outre, quelques curés de paroisses ont reçu des nappes d'autel, surplis, porte-Dieu, bourses et étoles, signets et voile huméraux.

Nos cordiales félicitations à toutes celles qui consacrent leurs loisirs à la confection d'objets qui devront servir d'ornements aux lieux saints. Cette œuvre est une des plus belles auxquelles puissent prendre part des dames catholiques. L'exposition de dimanche qui a été visitée par un si grand nombre nous fait présager pour elle des succès toujours grandissants.

Lettre de M. l'Abbe G. Dugas

(*Au Manitoba.*)

Sainte-Anne des Plaines, 16 Nov. 1890.

Tout en travaillant dans les intérêts de Manitoba en m'occupant activement de l'émigration, je trouve aussi des moments pour composer de petits ouvrages sur la Rivière-Rouge et le Nord-Ouest.

Je viens encore de livrer à M. Beauchemin, imprimeur, une seconde série de légendes et dans quelques semaines ce livre sera sous presse.

Ces essais littéraires m'ont amené à la determination d'entreprendre une histoire de la Rivière-Rouge depuis sa découverte jusqu'à l'année 1870. Ce pays découvert par des Canadiens, il y a plus d'un siècle et demi, n'a pas encore une histoire écrite en français, tandis que les anglais qui sont venus après nous en comptent déjà plusieurs écrites dans leur langue.

Cette lacune est regrettable pour nous, car le rôle que les Canadiens-français ont joué, non-seulement dans la découverte, mais aussi dans la civilisation de ce pays, est assez important pour que l'histoire leur donne une place honorable ; malheureusement c'est le contraire qui arrive ; quand ils n'y sont pas oubliés, ils y sont maltraités. Les étrangers qui s'emparent du sol que nos compatriotes ont arraché à la barbarie, font aussi invasion dans le champ de l'histoire et s'emparent trop souvent d'un héritage auquel ont droit nos arrière-neveux. C'est pour poser une digue à cet envahissement que j'entreprends d'écrire l'histoire de la Rivière-Rouge. Nous avons là des gloires nationales, des droits à la reconnaissance des hommes ; je veux revendiquer pour les nôtres les hommages que la postérité leur doit en toute justice.

Dans ce travail j'aurai à relever des erreurs historiques déjà trop accréditées. Un écrivain de Winnipeg n'a-t-il pas ces années dernières cherché à rendre les Métis français responsables de la mort d'un nommé Simpson qui s'est suicidé par dépit ? Heureusement les notes que j'ai en main me permettront de venger l'honneur de ceux qu'on a bassement calomniés. Il est temps que de telles choses soient rectifiées.

Loin de Manitoba je serai arrêté quelque fois pour consulter, aussi je recevrai avec reconnaissance tous les renseignements historiques qu'on voudra bien me faire parvenir.

Le Rév. M. Proulx, curé de Saint-Lin, possède des ouvrages très précieux sur le Nord-Ouest et la Baie d'Hudson ; j'aurai l'avantage de puiser dans sa bibliothèque qu'il met à ma disposition.

***

La grande question du jour dans la province de Québec ce sont les écoles du soir ; ces écoles inaugurées par le gouvernement Mercier se répandent partout avec une rapidité étonnante. Est-ce un bien ? est-ce un mal ? l'avenir le dira ; mais c'est une terrible puissance qui s'organise sous la main de l'état. Cette organisation inspire de sérieuses craintes à plusieurs, pendant que d'autres voient là une admirable institution. La chose mérite assurément considération de la part de ceux qui sont chargés de veiller sur la société. Dans notre siècle où tout tend au laïcisme, où l'on veut à tout prix soustraire à l'église la direction des peuples, on a bien raison de redouter toutes les entreprises qui inclinent vers cet abime. Il deviendra très facile plus tard de faire de ces agglomérateurs d'hommes, instruits gratuitement par l'état, des clubs politiques où les passions seront plus cultivées que les sciences.

Enfin, pour ma part, je suis loin d'être enthousiasmé de ce mouvement, et si j'osais traiter la question, bien des raisons se presseraient au bout de ma plume pour dire *cave amice*.

***

Le bill pour l'union des facultés de médecine est devant la chambre ; il sera discuté prochainement. Si ce bill passe, comme beaucoup l'espèrent, ce sera une grande question de réglée, ou, si vous l'aimez mieux, ce sera un grand pas de fait dans le règlement de la question universitaire.

G. DUGAS, Ptre.

Nouvelles Religieuses

Les Jésuites ont décidé d'établir des missions dans l'Etat du Congo,

Il y a vingt-un étudiants au collège canadien à Rome ; c'est un nombre considérable pour un établissement qui n'en est qu'à son début.

Le R. P. Jodoin, O.M.I., a été nommé supérieur de la maison de Saint-Pierre, à Montréal. Le P. Drouet est retourné à Saint-Sauveur de Québec.

La nouvelle de la nomination du R. P. Lefebvre comme provincial est prématurée.

Malgré les annonces et les commentaires faits par les journaux, à l'occasion de la nomination de Mgr Girouard ou Grouard, comme remplaçant de Mgr Faraud, sur notre demande faite à l'archevêché, on nous a répondu qu'on n'avait pas encore reçu les nouvelles attendues de Rome, et que, par conséquent, on n'était point en mesure d'affirmer ou de nier ce qui se dit.

Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, a lancé un mandement annonçant que Mgr François de Montmorency Laval a été déclaré Vénérable.

Son Eminence ordonne en même temps une quête dans toutes les églises de son diocèse pour couvrir les dépenses encourues dans cette cause de béatification qui intéresse au plus haut point l'honneur et la gloire de l'Eglise canadienne toute entière.

Voici une intéressante statistique sur differents ordres religieux :

Depuis 650 ans, l'ordre de Saint-François a donné 247 saints et bienheureux, 1,500 martyrs, 10 papes et cardinaux, 4,000 archevêques et évêques.

L'ordre de Saint-Dominique, 4 papes ; Innocent V, Benoit XI, saint Pie V et Benoit XIII ; plus de 80 cardinaux et 2,600 évêques.

L'ordre de Saint-Benoit a donné 43 papes, 200 cardinaux, 256 patriarches, 600 archevêques et plus de 40,000 évêques ; en outre, 25 empereurs, rois et reines ont abandonné le trône pour se renfermer dans les cloîtres de cet ordre célèbre.

Choses et Autres

M. de Freycinet, président du conseil des ministres posera sa candidature à l'Académie française. On dit que le cardinal Lavigerie pose également la sienne.

La faillite de Baring Bros ne causera aucune perte au Canada. On sait que ces courtiers ont déjà négocié la vente de débentures du Canada sur le marché anglais.

D'après un article paru dans l'*Archivichio di Statistica*, les chiffres total de la race juive disseminée dans les differentes parties du monde serait actuellement de sept millions.

La Russie 2,700,000 ; l'Autriche-Hongrie 1,500,000 ; l'Allemagne 650,000 ; la Roumanie 400,000 ; Turquie 100,000 ; Hollande 70,000 ; France 29,000 ; Angleterre 70,000 ; Italie 40,000 ; Suisse 7,000 ; Espagne 6,000 ; Grèce 5,000 ; Serbie 4,000 ; Belgique 3,000 ; Suède 2,000 ; Portugal 1,000 ; l'Afrique en possède 300,000 dont 32,000 en Algérie et 60,000 en Tunisie.

En Asie, les israléites sont au nombre d'environ 240,000 dont 150,000 dans la Turquie asiatique et l'Arabie.

La chine n'en compte qu'un millie.

En Amérique, 300,000 sont dans les Etats-Unis et 8,000 dans l'Amérique du Sud.

On vient de de découvrir en France des sources de pétrole aussi nombreuses et plus inépuisables, dit-on, que celles des Etats-Unis.

Une grande sensation a été causée à Québec par la nouvelle de la disparition de deux négociants, MM. M. J Dayet et A. Fitaine qui faisait affaires en société comme importateurs de vin et de liqueurs françaises. On suppose les fugitifs en route pour l'Europe. Naturellement, ils laissent un bon nombre de créanciers, et l'on dit qu'ils ont apporté avec eux plus de $20,-000 en argent.

L'association de la presse de la province de Quebec a élu le bureau suivant :

Président honoraire, bonorable De la Bruère.

1er Vice-president honoraire, O. Desmarais.

2eme Vice-président honoraire, Faucher de Saint-Maurice.

Président actif, E. Pacaud.

1er Vice-président actif, J. I. Tarte.

2ème Vice-président actif, N. Legendre.

Secrétaire, N. E. Dionne.

Assistant secrétaire, C. E. Rouleau.

Tresorier, S. Marcotte.

Bibliothecaire, N. Levasseur.

Nos remerciements à l'hon. M. Chs Langelier pour l'envoi d'une brochure publiée par M. Nap. Lejendre et intitulée : *Nos Ecoles*.

PERSONNEL

M. J. E. d'Août est passé à Saint-Boniface lundi venant de Saint-Thimothée, Qué. M. d'Août est rendu au Lac-des-Chênes où il se prépare à ouvrir un magasin général.

Son père, M. Adolphe d'Août, est aussi arrivé de la province de Québec. Après avoir acheté deux chars de blé et deux chars d'avoine qui doivent être expédiés à Valleyfield, Qué., M. d'Août est parti pour Crookston, Minn.

M. le Dr. J. A Lacombe, de Saint-Pierre, a été nommé coroner pour la province.

Madame W. H. Lafleur, de Minneapolis, Minn., est arrivée vendredi dernier, en promenade pour quelque temps chez sa sœur, Mme Joseph Morin, de cette ville,

M. l'abbé P. Campeau, curé de Vergennes, Vt., était à Saint-Boniface hier et lundi. M. Campeau s'est rendu à Saint-Jean-Baptiste où demeure un de ses frères, M. Felix Campeau. A Saint-Boniface, il a rencontré d'anciens compagnons de collège, entre autres l'hon Juge Dubuc et plusieurs de ses anciens élèves au Collège de Montréal ; le Rév. Père Filiatrault, S. J., M. le curé Messier, MM. J. P. Prud'homme, E.Trudel, etc

MM. P. G. de LaBorderie et Gabriel Henry, de Saint-Malo, comté de Carillon, sont partis vendredi dernier pour la France. Ces deux messieurs doivent passer l'hiver dans leur pays et nous revenir au printemps avec plusieurs de leurs compatriotes.

M. Théophide Mettenet-Humbert, Alsacien établi au nord de Saint-Boniface, est également parti pour l'Europe dans le même but.

BIBLIOGRAPHIE

Almenach Agricole, Commercial et Historique de J. B. Rolland et Fils, pour l'année 1891 (25e année). Prix : 5 cents.

Almenach des Familles de J. B. Rolland et Fils, pour l'auné 1891 (14e année). Prix : 5 cents.

Nous avons l'agréable tâche de signaler à nos lecteurs l'apparition des Almanachs et Calendriers pour 1891, publiés par MM. J. B. Rolland et Fils.

Cest trois publications se trouvent en vente chez tous les libraires et les principaux marchands au prix de cinq centins chacune.

MARIAGES

CUSSON—CINQ-MARS—A la cathédrale, le 26 courant, M. Joseph Cusson, de cette ville, conduisait à l'autel Melle Julia Cinq-Mars, fille de M. Abraham Cinq-Mars, de Saint-Vital.

DUPONT—MONDOR—A Lorette, le 25 courant M. Hormisdas Dupont, de Saint-Boniface, à Melle Exilia Mondor, fille de M. Jean-Baptiste Mondor, de Lorette.

AVIS.

d'Incorporation de Chemin de Fer

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant être nommée "*La Compagnie de Chemin de fer Winnipeg et Duluth*," avec pouvoir de construire, équipper, maintenir et tenir en opération une ligne de chemin de fer, à partir le ou près de la cité de Winnipeg, dans une direction sud-est jusqu'à certain endroit de la frontière internationale, dans la province de Manitoba, sur le ou près du Lac des Bois, et avec les pouvoirs ordinaires de construire des lignes de télégraphe ou de téléphone ou les deux, pour fins commerciales ou de voies ferrées, et tous les ponts nécessaires sur les rivières navigables ; de s'amalgamer, se raccorder avec ou obtenir le droit d'opérer sur aucune ligne ou lignes de chemin de fer, et de faire des arrangements pour le traffic ou autre chose avec une compagnie de chemin de fer ou autres compagnies, et avec tous les autres pouvoirs, droits et privilèges, ordinaires et nécessaires, y compris les pouvoirs énumérés dans l'Acte des Chemins de Fer.

HOUGH & CAMPBELL,

Solliciteurs des Requérants, Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce 23 octobre, 1890.

9i.5.11.90

Chronique Locale.

—La Banque Molson doit ouvrir une succursale à Winnipeg.

—D'ici à une dizaine de jours, Winnipeg aura au Fort-Rouge des chars urbains mus par l'électricité.

—C'est mardi, le 2 décembre, que se fait la nomination pour les élections municipales.

—Voyez la nouvelle annonce de MM. Anderson & Lemieux sur notre 2me page. Cette maison est toujours prête à offrir aux acheteurs des avantages extraordinaires.

—Nous avons eu un sérieux incendie dans la nuit de mercredi à jeudi dernier : l'écurie de louage de M. N. H. Houde, la maison occupée par M. Z. Poirier et Mme Ve. Télémaque Letourneau et l'étal de M. Bégin, boucher, ont été complètement réduits en cendres. Le feu a commencé dans l'écurie, mais personne n'en connait l'origine ; avant qu'on s'en fût aperçu, tout l'intérieur de l'écurie était en flammes.

M. Houde a perdu six chevaux, toutes ses voitures d'été et d'hiver, harnais, robes, en un mot tout ce qu'il possédait là. Heureusement encore qu'il portait une assurance d'une couple de mille piastres, c'est bien insuffisant pour couvrir ses pertes, mais assez pour pouvoir reprendre les affaires.

M. Poirier a perdu beaucoup de son ménage, et M. Bégin l'étal dont il était le propriétaire et sur lequel il n'y avait pas d'assurance.

—Un terrible accident est arrivé samedi dernier, vers les six heures du soir, sur la rivière Assiniboine, près du pont qui relie la rue Principale à Fort Rouge.

M. G. A. F. Andrews, avocat et échevin de Winnipeg, se noyait ainsi que sa jeune épouse. Tous deux étaient à patiner ; la glace ne pouvait être excellente et, en maints endroits elle était mauvaise. Advenant les ténèbres il faut supposer que le malheureux couple, par inadvertance, s'est avancé trop loin et la glace a cédé. Un témoin occulaire rapporte qu'il n'y avait rien de plus navrant que de voir les efforts faits par le mari pour sauver sa jeune femme. On ne peut savoir qu'à une heure avancée de la nuit quelles étaient les victimes du terrible accident. Après beaucoup de recherches l'on parvint à recouvrer les deux cadavres. L'on conçoit aisément la commotion qui fut ressentie à l'annonce de la fatale nouvelle. M. Andrews occupait à Winnipeg une position enviable et était généralement estimé. Il n'était âgé que de 34 ans et laisse une enfant de 5 ans de sa première femme. Ayant convolé en seconde noces il n'y a pas plus de six mois, il revenait dernièrement d'un voyage en Europe.

Les funérailles ont eu lieu hier au milieu d'un concours nombreux. Le conseil de Winnipeg s'était chargé des frais de l'enterrement.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes,

17 novembre.—Les battages se termineront cette semaine. Le rendement, surtout de l'avoine et de l'orge, est considérable. On peut dire que là récolte dans la paroisse de Sainte-Anne est très bonne, et a réalisé les espérances des cultivateurs qui profitent et des beaux chemins et du temps magnifique dont nous jouissons pour transporter à Winnipeg les produits de la ferme. Quand Sainte-Anne sera reliée à Winnipeg par un chemin de fer, elle n'aura rien à envier aux autres paroisses de la province, et on peut dire qu'avec l'abondance des bois de construction qu'elle possède, elle offrira au colon des avantages tout particuliers.

—Les 25,000 traverses de chemin de fer appartenant à M. Bryson ont été emportées par la crue subite des eaux, dans le grand marais situé entre Sainte-Anne et Lorette. Elles y ont pris leur quartier d'hiver.

—Notre fromagerie a donné cette année des résultats très satisfaisants. Les patrons sont contents et encouragés par les profits qu'ils ont réalisés.

—On attend ici avec anxiété la décision concernant la question scolaire. Quelle honte pour la province de voir le procureur-général se servir de son autorité pour empêcher, par tous les moyens en son pouvoir, que justice nous soit immédiatement rendue. Cependant la population catholique, forte de son droit et de la justice de sa cause, unie dans un même sentiment, jamais ne cédera. Elle pourra être persécutée, écrasée pour quelque temps, mais ne se rendra jamais. Aucun compromis, aucune concession, tel est le sentiment unanime de tous les catholiques de la province qui veulent pour leurs enfants une éducation conforme aux enseignements de leur mère, la sainte Eglise catholique.

Saint-Norbert,

24 novembre.—Deux nouveaux bureaux de poste vont être ouverts sans retard dans notre paroisse, du côté est de la rivière. Le premier sera chez M. Antoine Vermette, lot 157, et portera le nom de Ritchot. M. Alfred Vermette sera le maître de poste. Le second sera chez M. G. T. Landry, lot 225, et portera le nom de Dubuc. M. Landry sera maître de poste.

Notre-Dame de Lorette,

26 novembre.—Je m'empresse de vous donner un rapport bien abrégé de la belle fête que nous avions hier soir.

Il y a quelques mois, plusieurs de nos citoyens commandèrent de M. Joseph Samson, artiste, de Saint-Boniface, les portraits de M. et Mme Agénor Dubuc, de cette paroisse.

Ce don de reconnaissance, offert particulièrement à M. Dubuc, pour ses services en qualité de préfet de la municipalité de Taché, pendant trois années consécutives, a été présenté hier soir par M. W. Lagimodière, M. P. P., au nom des citoyens de Lorette. Cette présentation était accompagnée d'une adresse très élogieuse, mais sans flatterie.

M. Dubuc remercia cordialement ses nombreux amis de la belle démonstration et du magnifique cadeau. "Je voudrais, dit-il, être orateur pour pouvoir exprimer librement ce que mon cœur ressent. Qu'il me suffise de vous dire que je vous remercie de tout mon cœur, pour moi et pour ma fidèle compagne que vous avez bien voulu ne pas oublier en cette occasion."

Toutes les personnes présentes furent ensuite invitées à prendre part à un magnifique souper. M. le curé Dufresne présida à la table, à laquelle s'asseyèrent une centaine de convives. Si l'appétit ne faisait pas défaut, les mets ne manquèrent pas non plus ; rarement avons nous vu une plus belle table, et cette réception fait beaucoup d'honneur à Madame Dubuc dont l'hospitalité est d'ailleurs bien connue.

Au dessert, l'hon. Juge Dubuc, frère aîné de notre concitoyen, nous fit un remarquable discours, dans lequel il nous retraça l'histoire de la paroisse de Lorette, et nous félicita sur l'harmonie et la bon esprit qui règne au milieu de nous. En sa qualité d'aîné de la famille Dubuc, l'hon. juge se dit très honoré de la belle démonstration faite à son frère.

L'hon. M. LaRivière qui s'est toujours compté au nombre des meilleurs amis de la famille, avait accepté avec plaisir l'invitation d'assister à la fête et appelé à parler il se rendit avec plaisir à l'invitation, félicitant M. et Mme Dubuc d'une part et les citoyens de Lorette de l'autre part sur les bonnes relations qui existent entre tous.

M. W. Lagimodière, député de LaVérandrye, parla dans le même sens.

M le curé ne voulut pas rester en arrière et se déclara heureux d'être avec ses paroissiens pour honorer un d'entre eux.

MM. L. E. Martel et Avila Désautels parlèrent également, puis la soirée fut terminée par des chants comiques, des anecdotes, etc., et tous se séparèrent heureux et contents d'avoir assisté à cette fête.

Departement de l'Education.

AVIS

Est par les présentes donné qu'une session de l'Ecole Normale pour les instituteurs de troisième classe commencera le 2 janvier et finira le 15 mars, dans chacune des divisions d'inspection de cette province et sera conduite par l'Inspecteur. La session sera tenue dans une des écoles intermédiaires dans chaque district. Le choix des écoles n'a pas encore été fait, mais il le sera bientôt.

Les personnes désireuses d'assister à aucune de ces sessions doivent envoyer une demande à l'un des inspecteurs dont voici les adresses :—D. H. McCalman, Emerson ; E. F. Best, Manitou ; S. E. Lang, Virden ; Rév. J. M. Wellwood, Minnedosa, et H. S. McLean, Brandon.

Il y aura aussi à Winnipeg et à Brandon les sessions normales ordinaires de troisième classe conduites par les professeurs de l'Ecole Normale, commençant l'an prochain, le 1er jour d'avril et finissant le 30 juin.

JOSEPH MARTIN,
Pour le Dépt. de l'Education.

1i 18.11



Reglement No. 89

Pour exempter de taxes *The Western Woolen Manufacturing Company*, représentée par John Alexander Stephenson et John Ryan, le premier demeurant à Winnipeg, le dernier domicilié dans la ville de Saint-Boniface.

Attendu qu'il est jugé utile et de l'avantage public d'encourager par une exemption de taxes certaines industries dans la ville de Saint-Boniface ;

Et attendu que certaines industries maintenant en opération depuis quelques mois, sont considérées d'intérêt général, vu le champ qu'elles offrent ou peuvent offrir au travail manuel.

Le conseil de la ville de Saint-Boniface ordonnant, décrète ce qui suit :

I. La manufacture ou fabrique de laine ou lainages, sise et située au bas de la rue Notre-Dame, et connue sous le nom de *The Western Woolen Manufacturing Company*, est par les présentes exemptée de taxes municipales et de débentures.

II. La dite exemption sera pour le terme et l'espace de vingt années à compter du premier jour de mai mil huit cent quatre-vingt-dix au premier jour de mai mil neuf cent dix.

III. La présente exemption est à la condition expresse que la dite manufacture sera, dans tous les cas, sujette aux taxes scolaires et de district ou judiciaires

IV. Le présent règlement deviendra nul et la dite exemption cessera avec l'interruption, pour plus de trois mois, des travaux de la dite manufacture.

Le present règlement viendra en force le jour de sa ratification.

(Signé), P. F. SOUCY,
Greffier.

3i 18 11

AGRICULTURE

A QUELQUE CHOSE MALHEUR EST BON

"A quelque chose malheur est bon," disait souvent un cultivateur de mon voisinage, "j'ai mieux appris à cultiver de mes insuccès en agriculture que de mes succès. Si je ne réussissais pas à faire pousser à mon gré telle ou telle récolte, chose qui m'est arrivé quelquefois, je cherchais la cause de cet insuccès ; je questionnais des voisins plus adroits et plus savants que moi, et il ne m'est jamais arrivé de ne pas découurir de quoi cela dépendait."

Ces paroles pourraient faire réfléchir certains cultivateurs qui mettent la faute de leurs insuccès sur leur mauvaise chance, sur le chaud ou le froid, sur la pluie ou la sécheresse sans jamais s'imaginer que leur peu de succès pourrait bien venir d'eux-mêmes. Ces cultivateurs pensent bien faire et ne peuvent croire que quelqu'un puisse leur en montrer en agriculture. Ils crient bien fort que la culture de la terre ne paie plus. Je le crois bien Ils sont d'un autre temps ; l'agriculture a fait des progrès, ils sont restés en arrière, ce n'est pas étonnant qu'ils ne réussissent pas.

CULTIVATEUR SOIGNEUX ET CULTIVATEUR NÉGLIGENT

Puisque nous sommes à parler du succès ou de l'insuccès de certains cultivateurs, je ne puis m'empêcher de reproduire à ce propos un correspondant du *Country Gentleman* :

Voulez-vous savoir la différence qu'il y a entre un cultivateur soigneux et prospère et un cultivateur négligent et *malchanceux*, visitez la ferme de chacun d'eux. Chez le *malchanceux*, vous y verrez un désordre complet et continuel ; vous n'y trouverez que mauvaises herbes, clôtures délabrées, portes de bâtiments et barrières brisées ou ne tenant que par un gond, pavés d'étable défoncés, que voitures, instruments aratoires, outils de toutes sortes dispersés ça et là et exposés à l'intempérie des saisons. En est-il de même chez le cultivateur d'ordre et par conséquent prospère ? Point du tout. Chez lui le soleil ne se lève jamais sur aucun objet qui demande réparation. Voici ce qu'il dit chaque matin à ses enfants ou à ses employés :

"En quelque endroit que vous trouviez un outil brisé, une porte flottante, ou quelque chose qui a besoin de réparation, arrêtez-vous immédiatement et mettez-le tout en ordre, si vous ne le pouvez venez me le dire de suite."

Ce cultivateur soigneux voit-il un outil ou quelque chose qui n'est pas à sa place ordinaire qu'il s'empresse de le replacer à l'endroit habituel ; de cette façon il épargne un temps considérable à ne pas chercher ce qui est égaré, ou à ne pas réparer une chose qui aurait demandé quelques minutes seulement de réparations si on les eût faites à temps.

Tout sur la ferme de ce cultivateur soigneux se fait avec ordre et avec propreté ; ce fait est bientôt connu et notre homme n'a aucune difficulté à vendre ses produits toujours plus cher que ceux de son voisin qui n'est pas aussi soigneux. Ce dernier s'appauvrit alors que l'autre s'enrichit de jour en jour, voilà en fin de compte ce qui fait la différence entre le cultivatevr soigneux et le cultivateur négligent."

Amis cultivateurs lisez avec soin ce passage et voyez à quel de ces deux cultivateurs vous voulez ressembler, de ce choix dépendra dans une bonne mesure, vos succès où vos insuccès en agriculture.

FAIRE GRATTER LES POULES

Veut-on savoir pourquoi la plupart des poules qu'entretiennent les cultivateurs ne pondent pas durant l'hiver? C'est parce qu'elles ne prennent pas assez d'exercice. Généralement elles sont bien soignées, elles sont tenues chaudement ; mais elles ne grattent pas et voilà pourquoi elles ne pondent pas.

Il est si facile cependant au cultivateur de faire gratter ses poules durant l'hiver ; pour cela, il faut qu'il jette le grain qu'il leur distribue journellement dans de la balle ou de la paille courte ; les poules sauront bien trouver ce grain et récompenseront par une abondance d'œufs durant l'hiver leurs propriétaires de ce détail peu coûteux qui, outre le surplus d'œufs qu'il apportera, contribuera beaucoup à entretenir les volailles en bon état de santé.